

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES
BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE TANDEL**

Séance du 2 mai 2019

Présents: KAES Ali, bourgmestre
AUST Alain et WEIS Nico, échevins,
WAMPACH Jean Claude, secrétaire

Le collège échevinal,

Objet: Plan d'aménagement particulier; section BD de Bastendorf: PAP « am Eck » à Bastendorf

Le Collège Echevinal,

Vu le dossier du 25 avril 2019 élaboré par le bureau d'études PACT sàrl de Grevenmacher concernant un PAP dénommé « am Eck à Bastendorf » pour le compte de la sàrl ANNOSIMA de Bastendorf;

Vu les articles 30 - 33 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, modifiée par la loi du 19 juillet 2005;

Vu la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Considérant que le dossier du 25 avril 2019 est conforme au plan d'aménagement général en vigueur de la commune de Tandel

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Décide de soumettre le présent dossier pour avis à la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Ainsi délibéré en séance, date que dessus
(Extrait des délibérations)
Pour extrait authentique

Le bourgmestre,

Le secrétaire,